

REGLEMENT CFJJB CONCERNANT LA TENUE

MATIERE DU GI

Le Gi (aussi communément appelé kimono) doit être en coton. Le tissu ne doit pas être trop épais ou trop dur, et doit permettre à l'adversaire de l'agripper. Pour les catégories juvénile, adulte et master, il est impératif que le gi soit fait à partir d'un textile tissé.

Il est possible de porter un gi avec une matière comme de la mousse EVA ou un matériau similaire à l'intérieur du col, si les mesures et la rigidité respectent les règles demandées dans le règlement de la CFJJB.

COULEUR DU GI ET PATCHS

Le Gi doit être d'une couleur uniforme.

Les couleurs suivantes sont autorisées : blanc, bleu royal ou noir. Un gi avec une veste d'une couleur différente du pantalon n'est pas accepté. Un gi avec un col/lapel d'une couleur différente du reste de la veste n'est pas accepté non plus.

Un Gi peint est interdit, sauf si la peinture est un design d'une académie ou d'un logo d'un sponsor - seulement aux emplacements où les patchs sont autorisés.

Même si la peinture est placée aux endroits autorisés, un athlète sera obligé de changer de Gi si la peinture déteint sur le Gi de l'adversaire.

Les patchs peuvent être placés uniquement à des endroits spécifiques sur le Gi (description dans le règlement CFJJB). Ils doivent être en coton et correctement cousus.

Les patchs décousus ou placés à des endroits interdits seront enlevés par le staff lors de l'inspection de la tenue.

LA CEINTURE

Les athlètes doivent utiliser une ceinture de 4 à 5 cm d'épaisseur, de la couleur correspondant au niveau de ceinture de l'athlète, avec une bande noire - sauf pour les ceintures noires, où la bande doit être blanche ou rouge. La ceinture doit être portée au-dessus de la veste, enroulée autour de la taille deux fois, et attachés avec un nœud double, suffisamment serré pour maintenir la veste du Gi fermée. Une fois qu'elle est serrée avec un double nœud, chaque extrémité qui dépasse de chaque côté de la ceinture doit mesurer entre 20 et 30 cm de longueur.

LES MESURES DU GI

La veste du Gi doit atteindre les cuisses de l'athlète et les manches doivent arriver à 5 cm (ou moins) du poignet quand le bras est tendu, parallèle au sol.

La longueur du pantalon doit arriver à 5 cm (ou moins) au-dessus de la malléole.

L'inspection de la tenue vérifie les mesures suivantes : épaisseur du col de la veste de Gi (1.3 cm), largeur du col de la veste de Gi (5 cm), espace à l'intérieur de la manche lorsque le bras est tendu (7 cm).

REGLES VESTIMENTAIRES

L'utilisation d'un t-shirt ou d'un haut sous la veste de Gi est interdite, sauf pour les catégories féminines. Pour les catégories féminines, il est impératif d'utiliser un haut d'une matière stretch ou élastique qui est près du corps, sous la veste de Gi. Le haut peut être à manches courtes ou longues, et peut être de n'importe quelle couleur. L'athlète peut également utiliser un maillot de bain une pièce ou un haut de gymnastique.

Porter un pantalon ou un leggings sous le pantalon de Gi est interdit, sauf pour les catégories féminines, qui peuvent porter un pantalon fait d'une matière élastique près du corps (comme un leggings) sous le pantalon de Gi, tant que ce pantalon est plus court que le pantalon de Gi.

Les athlètes doivent obligatoirement porter des sous-vêtements. Il est interdit de porter des sous-vêtements similaires à des strings, uniquement les sous-vêtements de type boxers ou slips sont autorisés.

Aucun couvre-chef, bijoux, barrettes, vêtement ou accessoire ne pourra être porté sur les tatamis ni le podium.

Le Gi ne peut pas être déchiré ou troué, être mouillé, sale ou dégager une odeur désagréable.

REGLEMENT SUR LA TENUE EN NO GI

RASH GUARDS :

Les femmes comme les hommes doivent porter un rashguard (ou lycra) de matière élastique (collé à la peau) et assez long pour couvrir la taille des shorts.

Ils devront être noir, blanc ou noir et blanc et doivent obligatoirement contenir au moins 10% de la couleur de ceinture de l'athlète.

Les rashguards entièrement de la couleur de ceinture de l'athlète sont également autorisés.

Note : Pour les ceintures noires, une petite partie rouge sera tolérée, mais ne doit pas faire perdre le caractère de la couleur du rang de l'athlète.

SHORTS POUR LES HOMMES :

Les shorts peuvent être tout noir, tout blanc ou noir et blanc, et/ou la couleur de ceinture de l'athlète. Sont strictement interdits : Les poches, les fermetures éclair ainsi que les parties plastiques ou métalliques qui présentent des risques de blessures. Le short doit être assez long pour couvrir au moins jusqu'à la mi-cuisse (maximum 15 cm en haut du genou) mais ne doit pas dépasser le genou.

Les pantalons de compression (leggings ou spats), de matière élastique et collés à la peau, sont autorisés sous le short. Ils peuvent être tout noir, tout blanc ou noir et blanc, et/ou la couleur de ceinture de l'athlète.

SHORTS ET PANTALONS DE COMPRESSION POUR LES FEMMES

Les shorts, pantalons de compression (leggings ou spats) et/ou shorts de compression peuvent être tout noir, tout blanc ou noir et blanc, et/ou la couleur de ceinture de l'athlète. Sont strictement interdits : Les poches, les fermetures éclair ainsi que les parties plastiques ou métalliques qui présentent des risques de blessures. Le short doit être assez long pour couvrir au moins jusqu'à la mi-cuisse (maximum 15 cm en haut du genou) mais ne doit pas dépasser le genou.

REGLES VESTIMENTAIRES

Les athlètes doivent obligatoirement porter des sous-vêtements. Il est interdit de porter des sous-vêtements similaires à des strings, uniquement les sous-vêtements de type boxers ou slips sont autorisés.

Aucun couvre-chef, bijoux, barrettes, vêtement ou accessoire ne pourra être porté sur les tatamis ni le podium.

La tenue ne peut pas être déchiré ou troué, être mouillé, sale ou dégager une odeur désagréable.